
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

A la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative au site internet

Renens, le 2 octobre 2014/^{nsar}

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 30 janvier 2014, M. le Conseiller communal Richard Neal a posé au Conseil communal une question relative au site internet. Il avait testé l'envoi d'un mail aux conseillers communaux sur le site internet de la Commune de Renens et il avait été étonné de ne pas recevoir de réponse. Le secrétariat municipal a procédé à des essais avec l'aide du webmaster externe, sans constater de dysfonctionnement.

Cependant, depuis la mise en ligne du nouveau site internet en juin 2014, une nouvelle technologie est utilisée. Le système de mail aux conseillers communaux a donc été testé à nouveau. Des mails ont été envoyés à deux conseillers communaux, dont M. Neal ainsi qu'un conseiller municipal, qui ont tous confirmé leur bonne réception. Ce test s'est donc avéré concluant, les messages aujourd'hui arrivent bien à leur destinataire.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à la question de M. le Conseiller communal Richard Neal relative au site internet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.) Nicolas Servageon